

Plusieurs autres qui  
R. de Plouzevet.  
François le forestier de la paroisse de Pleubian fils de Jean le forestier et de Magdelaine  
de Troazec âgé de 26 ans, et Françoise Hollequin de cette paroisse fille de Mathieu  
Hollequin âgé de 20 ans en faveur de laquelle a été passé un contrat de mariage dans la  
jurisdiction de Plouzevet le 13. août 1732 par lequel il a été approuvé par le  
testament signé G. B. le curé greffier, après les fiancailles faites dans l'église paroissiale  
de Plouzevet le 15. du même mois d'août et le bannissement de ce mariage publié par proclamation  
publique, tant dans l'église paroissiale de Plouzevet, qu'en celle de Pleubian

parties dimanche, consécutif, savoir le 17. le 24. et le 31. dudit mois d'août comme  
il m'a apparu par le certificat de M. le R. de Fleuban en date du 31 août dernier  
signé R. de K. guenech R. de Fleuban, ne étant de nul ast aucun empêchement, ny  
présentes d'opposition ont été opposées dans l'église paroissiale de Stouge, cant et y  
ont reçu la bénédiction nuptiale au St. sacrifice de la messe. par le ministre du longjumeau  
R. de L. le 7. de 1732 en présence de M. de la Roche, seigneur de Stouge, de M. de la Roche, seigneur  
de la contractante, de son père, de son frère, de son oncle, de son cousin, de son neveu, de son  
qui se trouvent signés. ainsi signé en l'original. Le 7. de 1732. Legendre R. de Stouge, cant.

3  
 DG  
 Francois Le Forestier age d'environ quatrevingt  
 ans de la paroisse de Saint...  
 par le ministère du public...  
 pour l'importance de...  
 de pied, de métal, se l'entance, se plaine Le Forestier  
 et sans qui interpellé ont déclaré ne savoir signer  
 J. Leprun receveur de la Justice

